

Communiqué de presse

02/10/2017

Le GART réagit à la suppression de la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Partant du constat que les transports collectifs ne peuvent répondre seuls aux enjeux de mobilité de tous les territoires et à l'intégralité des besoins de la population, les autorités organisatrices de transport (AOT) privilégient le déploiement d'une combinaison de modes de déplacement durables permettant d'esquisser une alternative efficace à l'usage individuel de la voiture.

Le GART rappelle à ce titre, depuis longtemps, que des politiques ambitieuses incitant à la pratique du vélo et de la marche, qualifiés de modes actifs, sont complémentaires et incontournables pour parvenir à des pratiques de mobilité plus durables.

Ces dernières années, la très grande majorité des AOT ont fortement développé leurs politiques en faveur du vélo, s'appuyant sur le fait que la moitié des déplacements réalisés en voiture font moins de trois kilomètres et que les modes actifs renforcent l'attractivité des transports collectifs : possibilité de rabattement vers une station, maîtrise de la saturation de certaines lignes... De plus, grâce au vélo à assistance électrique (VAE), le rayon d'action du vélo s'élargit considérablement. De quelques kilomètres, il peut atteindre désormais dix à vingt kilomètres et constitue donc une solution particulièrement efficace pour diminuer la circulation des automobiles et promouvoir la transition énergétique.

C'est pourquoi, le GART avait salué l'institution en février 2017 d'une prime nationale à l'achat d'un VAE pouvant atteindre un montant de 200 euros.

Le succès rencontré par cette prime à l'achat tend à démontrer que le recours à l'usage individuel de la voiture n'est pas une fatalité. Des mesures convenablement ciblées peuvent avoir un impact important sur les pratiques de mobilité sur nos territoires.

Le GART, à l'heure de l'ouverture des Assises de la mobilité, ne comprend pas que le projet de loi de finances pour 2018 déposé par le gouvernement prévoit une suppression de cette prime à l'achat. C'est un signal particulièrement dommageable et susceptible de remettre en cause l'efficacité des politiques de déplacements menées localement par les AOT.

En conséquence, il demande solennellement le maintien de la prime à l'achat pour un vélo à assistance électrique.

À propos du GART

Fondé en 1980, le GART est l'association des collectivités qui agit en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à la voiture individuelle. En sa qualité d'acteur incontournable du monde de la mobilité, le GART partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, des autorités organisatrices de transport, et les défend à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

Contacts presse :

Guy LE BRAS - Directeur général

01 40 41 18 19 / guy.lebras@gart.org

Mouloud HOUACINE - Responsable communication externe

01 40 41 18 34 / mouloud.houacine@gart.org